

Dans le diocèse de Montréal, mercredi, 22e anniversaire de l'élection de Mgr l'archevêque;

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

Note. — On n'est plus tenu de jeûner, samedi, veille de la fête des apôtres Pierre et Paul.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 22 juin

Messes basses

Du dim. dans l'Oct. du Saint Sacrement, **semi-double**; mém. de l'Oct. et de S. Paul, préf. de Noël.

Messe chantée

Du Saint Sacrement (comme le jeudi précédent), **double de 1e cl. avec Oct. privil.**; mém. du dim.; préf. de Noël; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Après la messe (ou le soir), procession du Saint-Sacrement, **Tantum ergo** et oraison suivie des louanges ordinaires aux saluts et que tous les fidèles devraient répéter à haute voix.

Note. — On n'est plus tenu de jeûner, samedi, veille de la fête des apôtres Pierre et Paul.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 29 juin

Dans les églises dédiées à saint Pierre seul, ou à saint Paul seul, la solennité est faite, avec l'office, le 29 juin.

Comme la fête de ce jour est privilégiée contre toute autre messe, (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun autre titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Saint Pierre (Montréal) et saint Paul (Ville Saint-Paul et Ile-au-Noix).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Saint Pierre (Sorel) et saint Paul (Abbotsford).

Diocèse de Sherbrooke. — Saint Pierre (La Patrie) et saint Paul (Scotstown).

Diocèse de Valleyfield. — Saint Pierre (Cascades).

Diocèse de Joliette. — Saint Pierre (Joliette).